

COMMUNIQUE DE PRESSE

16 septembre 2024

RETOUR SUR LA SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE

L'Assemblée départementale s'est réunie, ce lundi 16 septembre, sous la présidence de Marie-Pierre MOUTON, pour une séance publique dédiée notamment aux solidarités et aux mobilités.

Lutte contre la pauvreté : le Département et l'État formalisent un pacte des Solidarités

Ce pacte des solidarités 2024-2027 prend la suite de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le soutien financier apporté par ce dispositif terminé en 2023 a notamment contribué à mettre en place une offre de médiation familiale complémentaire au titre de la protection de l'enfance, ainsi qu'un nouveau parcours pour réduire les délais d'orientation des allocataires du Revenu de solidarité active.

Ce nouveau pacte repose que quatre axes :

- la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance,
- la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits,
- la transition écologique solidaire,
- l'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés (mis en place dans le cadre de la convention avec France Travail).

Parmi les actions mises en place ou renforcées par cette convention, il est prévu de mieux promouvoir l'offre de service de la Protection maternelle et infantile (PMI) pour renforcer son accessibilité, poursuivre et consolider le soutien aux structures intervenant dans la lutte contre les violences faites aux femmes, renforcer l'accessibilité des Drômois à leurs droits à travers le développement d'outils numériques comme Drôme Infos, ou encore sensibiliser les publics vulnérables à une alimentation saine par la mise en place de vacations de diététiciens dans les centres médico-sociaux et par des actions de sensibilisation. Pour mettre en places ces actions, le Département et l'État s'engagent à hauteur d'environ **2,5 M€** chacun pour la période 2024-2027.

Pour la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : « **Grâce à un financement total de 5 M€, cette nouvelle convention va permettre de renforcer nos actions dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et de mieux accompagner les Drômois les plus vulnérables, notamment les enfants. Avec ce nouvel engagement, le Département réaffirme son rôle de chef de file des solidarités humaines.** »

Mobilités : un point d'étape sur les aménagements du plan vélo

En tant qu'acteur des transitions, le Département a lancé en 2021 un plan vélo doté de **42 M€**. Ce plan est destiné à favoriser la pratique du vélo du quotidien et du cyclotourisme avec la création d'aménagements sécurisés. Ces aménagements s'inscrivent dans les Schémas directeurs cyclables élaborés en concertation avec les Établissements publics de coopération intercommunales (EPCI).

Sur les routes départementales, le Département assure la maîtrise d'ouvrage et le financement total des opérations. Pour les routes à fort trafic (+7000 véhicules/jour), le Département a fait le choix de privilégier des pistes cyclables, totalement séparées de la circulation. Le Département

soutient également les projets portés par les EPCI et les communes pour les aménagements sur les voies communales hors agglomération, les travaux d'aménagements des véloroutes voies vertes (VVV), ou la desserte des collèges avec une subvention de 30%. Au total, environ 250 km d'aménagements cyclables (pistes et bandes) seront réalisés d'ici 2031. Lors de la séance du 16 septembre, un point d'étape a été effectué sur plusieurs chantiers en cours ou terminés dont :

- Tain-L'Hermitage – Mercuriol. L'objectif de ces travaux est de relier les deux communes avec une piste cyclable notamment pour permettre aux collégiens de Tain de se rendre au collège de l'Hermitage en vélo. Les travaux sur les routes départementales sont terminés. Les aménagements sur le pont franchissant l'A7 vont avoir lieu dans les prochaines semaines. Le montant de cette opération s'élève à **1,5M€**.
- Valence – Malissard – Beaumont-lès-Valence. La 1^{ère} tranche est en cours sur le tronçon Malissard-Beaumont-lès-Valence. Les travaux consistent à transformer une voie dédiée aux voitures pour créer 3,5 km de piste cyclable. Une 2^e phase de travaux aura lieu sur ce tronçon en 2025. La liaison Valence – Malissard est, elle prévue pour 2025/2026. Montant total des travaux : **1,3M€**.
- Pont des Allobroges à Romans-sur-Isère. Création d'une voie dédiée aux vélos sur le pont entre le giratoire de Pizançon et le giratoire des Allobroges et ses abords. Montant : **720 000 €**.
- Pont Mistral à Valence : suppression d'une voie de circulation et création de deux pistes cyclables de part et d'autre de l'ouvrage pour assurer la sécurité des cyclistes. Le chantier réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département a été cofinancé par les collectivités concernées par la gestion du pont. Montant : **474 000 €**.

Pour la Présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON : « ***Le Département est fortement engagé pour le développement du vélo. Le choix d'aménager des pistes cyclables, plus chères que des bandes cyclables, sur les routes les plus fréquentées représente un véritable effort financier. En tant que premier partenaire des collectivités, le Département élabore tous les aménagements cyclables de notre plan vélo en concertation avec les EPCI. Avec ces investissements, le Département affirme une fois de plus son rôle d'acteur majeur des transitions environnementales et sociétales.*** »